

Passons maintenant à la troisième partie du projet de loi, et je m'attends à ce que les sénateurs soient un peu moins d'accord avec moi sur ce point. Cette partie concerne la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants. Il ne fait pas de doute que cette loi est très difficile à administrer. Elle pose tous les problèmes liés à la compétence partagée. D'abord, il y a la question de la compétence partagée entre le Canada et les gouvernements provinciaux, puis il y a la question de la compétence partagée entre les gouvernements provinciaux et les universités, et il y a aussi la question de la compétence partagée entre le gouvernement du Canada et les établissements de crédit, les banques.

Nous avons entendu de très bons témoignages sur ces problèmes, et il est clair que la compétence partagée pose de sérieux problèmes administratifs, particulièrement en ce qui concerne ceux qui ne paient pas. Le gouvernement essaie de trouver une façon de régler ce problème avec les banques. Évidemment, les banques sont très heureuses de consentir ces prêts garantis par le gouvernement du Canada. Lorsque l'ancien étudiant ne paie pas, la banque lui envoie une lettre puis si le paiement ne vient pas elle réclame l'argent au gouvernement fédéral sous prétexte qu'elle ne peut recouvrer le prêt.

Toutefois, ce ne sont pas là les problèmes dont il est question dans le projet de loi C-76. En ce qui concerne les prêts aux étudiants, le projet de loi C-76 dit que, dorénavant, les étudiants devront payer de l'intérêt durant les six premiers mois après qu'ils ont terminé leurs études. Cette disposition n'est pas rétroactive. Le gouvernement ne dit pas que c'est là le remède aux graves problèmes dont nous avons entendu parler au comité. Cette mesure vise essentiellement à permettre au gouvernement d'économiser de l'argent, plus précisément l'intérêt sur les prêts pendant cette période de six mois.

Ce projet de loi n'est pas du tout populaire auprès des étudiants. Le gouvernement dit que nous devons tous faire notre part en cette période difficile et que cela s'applique aussi aux étudiants. Cet argument paraît relativement convaincant, mais n'oublions pas ce que le gouvernement fait dans le projet de loi C-92, cette mesure législative qui vise à prolonger la période d'exonération des gains en capital dont jouissent les fiducies. À cet égard, Sidney Goldstein, de la firme Goldstein, Goldstein and Goldstein, dit que cette mesure est incontestablement une manne inespérée pour les fiducies déjà établies.

• (1740)

Selon Kathryn Bush, de la firme Blake et Cassels, quelqu'un de cynique pourrait dire que les pressions de certaines personnes influentes, amies du parti ministériel, sont au nombre des raisons qui ont entraîné le dépôt de ce projet de loi. Neil Brooks, d'Osgoode Hall, dit que le gouvernement a annoncé aux familles canadiennes les plus fortunées son intention de leur offrir un cadeau de plusieurs milliards de dollars.

Le sénateur Thériault: Voyez ce que le gouvernement a fait avec le projet de loi sur l'assurance-chômage.

Le sénateur Stewart: Un représentant de la firme Fraser & Beatty a dit que si le projet de loi dont le Parlement est

actuellement saisi n'est pas adopté avant la fin de l'année, des milliers de fiducies pourraient devoir payer des impôts faramineux.

Il sera très difficile de convaincre les étudiants canadiens qu'il est légitime que le Parlement modifie la loi afin de les obliger à payer des intérêts pendant la période de six mois suivant l'obtention de leur diplôme, période durant laquelle bon nombre sont encore à la recherche d'un emploi, alors que le gouvernement, d'après ces nouvelles dispositions fiscales, fait cadeau de millions, voire de milliards de dollars aux familles canadiennes les plus fortunées.

Je ne sais pas si ces deux propositions émanent de deux secteurs très différents de l'appareil gouvernemental, mais il aurait fallu, pour sauver les apparences, faire un effort de conciliation les deux.

Alors que le Parlement est saisi du projet de loi C-92 qui concerne ces fiducies, je ne vois pas comment la Chambre peut, en son âme et conscience, demander aux étudiants qui, souvent, sont en sérieuse difficulté, d'assumer les intérêts sur les prêts qui leur ont été consentis dans les semaines et les mois suivant immédiatement l'obtention de leur diplôme. Il ne s'agit pas d'un fardeau énorme, mais cette question est symbolique. À mon avis, nous devrions faire quelque chose au sujet de ces dispositions du projet de loi C-76.

MOTION D'AMENDEMENT—AJOURNEMENT DU DÉBAT

L'honorable Raymond J. Perrault: Honorables sénateurs, nous avons tous apprécié l'excellente intervention du sénateur Stewart. J'ai déjà pris la parole au sujet du projet de loi C-76 il y a quelques jours, et je n'ai pas l'intention de répéter ce que j'ai dit. J'ai cependant une proposition à faire ce soir qui pourrait trouver l'appui d'une majorité de sénateurs. Je voudrais simplement passer succinctement en revue les raisons pour lesquelles certains d'entre nous s'opposent à la mesure à l'étude.

Comme vous le savez, le projet de loi C-76 supprime la période de grâce de six mois touchant les prêts aux étudiants, ajoutant ainsi six mois de frais d'intérêts de plus au fardeau des étudiants qui doivent emprunter pour faire des études postsecondaires.

À la lumière de l'information que le sénateur Stewart vient de communiquer au Sénat, une telle mesure de la part du gouvernement est proprement obscène. Le gouvernement devrait avoir honte de considérer les étudiants comme une source de revenus à traiter ainsi sous un angle économique et à accabler si lourdement.

J'ai participé aux séances du comité consacrées au projet de loi, et j'ai entendu les représentants des Finances dire que les six mois additionnels de frais d'intérêt coûteraient 35 millions de dollars de plus aux étudiants canadiens. D'un côté, on accorde des milliards de dollars en allègements fiscaux aux plus riches familles du Canada et, de l'autre, on impose un fardeau additionnel de 35 millions de dollars sur les épaules des étudiants. Comment peut-on en toute bonne conscience appuyer ce genre de mesure? Je sais qu'en leur for intérieur beaucoup d'entre vous éprouvent autant de répugnance que certains d'entre nous de ce côté-ci à l'idée d'alourdir ainsi leur fardeau.